INRAE

Charte de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique

Charte de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique

INRAE, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un organisme public de recherche finalisée conduisant des recherches sur l'agriculture, l'environnement et l'alimentation, en lien avec des questions touchant à l'énergie, la chimie, la santé, les territoires. Ces recherches sont menées en collaboration avec une grande diversité d'acteurs (académiques, socio- économiques, institutionnels, associatifs…) et avec les citoyens. La vocation d'INRAE est de produire et diffuser des connaissances pour répondre aux enjeux de société sur ces sujets et de mobiliser ces connaissances au service de l'innovation, de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques. Ces questions complexes, pour lesquelles la société est en attente de réponses, exigent, à chaque instant, de déployer une démarche scientifique rigoureuse et de s'interroger sur les enjeux éthiques associés à sa mise en œuvre et à ses conséquences. En tant qu'établissement public, INRAE a la responsabilité de servir l'intérêt général au travers de la mobilisation de ses collectifs de recherche, d'appui et de soutien à la recherche. INRAE souhaite au travers de cette charte de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique, rappeler les valeurs fondamentales qui doivent servir de repères afin que chacun puisse inscrire, au cœur de ses missions et activités, l'ambition de servir au mieux cet intérêt général de façon impartiale et intègre.

La déontologie, définie comme l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession et la conduite de ceux qui l'exercent, sera ici entendue comme s'appliquant essentiellement aux règles de conduite individuelle et de fonctionnement collectif attendues au sein d'une institution publique. L'intégrité scientifique est considérée comme une déontologie professionnelle propre à l'activité de production de connaissances, complémentaire de la déontologie liée au statut d'agent public. L'éthique est quant à elle une réflexion sur les valeurs, les finalités et les conséquences des actions menées. Ces notions sont par essence liées, dans la théorie comme dans l'action, et concourent à l'objectif partagé d'assurer une égale qualité du service apporté à l'ensemble des citoyens en garantissant l'intérêt général en suscitant la confiance.

Cette convergence, sur les principes comme sur les enjeux, des notions de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique des projets de recherche, conduit INRAE à avoir une vision intégrée de ces sujets permettant d'associer les dimensions normatives et les questions d'épistémologie, de responsabilité sociale et environnementale, et d'éthique de la recherche. Dans ce cadre, une délégation à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche est placée auprès du président-directeur général de l'institut, afin d'assurer l'appui de la direction d'INRAE dans les actions visant à promouvoir et susciter le respect de ces valeurs.

Ce texte s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles et est adossé à un ensemble de règles législatives, réglementaires et institutionnelles qui fondent et précisent chacun des points qui y sont évoqués. En engageant chaque agent, permanent ou contractuel, à adopter, à l'échelle individuelle et collective, un comportement qui met en pratique les principes exprimés dans ce document, INRAE exprime l'ambition de consolider le lien de confiance qui le lie à la société.

Déontologie

La loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires rappelle les principes fondateurs s'appliquant à tout agent employé par une institution publique. Chaque agent œuvrant au sein d'INRAE doit exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité, en respectant l'obligation de neutralité, dans le respect du principe de laïcité, s'abstenant de manifester ses opinions religieuses dans l'exercice de ses fonctions. Chaque agent contribuant à l'activité d'INRAE doit traiter de façon égale toutes les personnes avec lesquelles il est amené à interagir dans le cadre de son activité professionnelle et respecter leur liberté de conscience et leur dignité. En cohérence avec ces principes, INRAE favorise le développement des compétences personnelles et collectives, en prenant en compte la diversité des parcours professionnels. INRAE veille en particulier au respect de la diversité, à la non-discrimination, à une représentation équilibrée fondée sur les compétences et les capacités des femmes et des hommes dans les postes à responsabilité scientifique et administrative et dans les instances nationales et régionales. La direction d'INRAE est attachée à préserver la liberté du chercheur, dans le cadre des orientations portées par l'institution, à responsabiliser les animateurs de collectifs et de projets dans leur rôle managérial pour développer une dynamique collective, respectueuse de ces principes et attentive à la contribution et à la progression de chacun.

Le souci de servir l'intérêt général dans le cadre des différentes missions dévolues à INRAE, comme dans toutes les composantes de son fonctionnement, est une priorité. A cet effet, une attention particulière est portée à la déclaration et à la prise en compte des liens d'intérêts, avec des modalités propres selon le type d'activité considérée. Ceci est notamment le cas dans le cadre des activités de recherches conduites en partenariat, des activités d'expertise et d'appui aux politiques publiques, et des processus de recrutement et d'évaluation. Les liens d'intérêts sont ici à entendre au sens large comprenant le positionnement vis-à-vis d'acteurs divers (entreprises des secteurs marchands concurrentiels, organisations professionnelles, associations…). Dans le cadre des activités d'expertise (collective, individuelle, évaluation des travaux de tiers…) qu'il déploie, INRAE s'attache à garantir la qualité et la transparence du processus et à répondre aux exigences d'objectivité et d'impartialité conformément aux principes énoncés dans la Charte Nationale de l'expertise[1].

Cet objectif de préservation de l'intérêt général est également servi par la mise en œuvre d'un dispositif de lanceur d'alerte permettant à chacun de signaler toute situation à même de faire peser un risque grave sur l'intérêt général.
Afin de garantir la qualité du service public dans le cadre de missions qui lui sont confiées, INRAE est attentif au respect du principe soumettant l'agent public à consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées et à l'application des règles dérogatoires régissant le cumul d'activité conformément aux procédures en vigueur. Avec le même objectif, une attention particulière est portée à la préservation de la liberté d'opinion et d'expression de chaque membre de l'institution, dans le cadre légal de la fonction publique, en rappelant l'obligation de réserve, de confidentialité et de neutralité qui s'impose à chaque agent. INRAE s'engage à mettre en œuvre une communication institutionnelle fondée sur des messages clairs et compréhensibles par les partenaires comme par un public non averti, en spécifiant le statut du message délivré (résultat scientifique, synthèse de résultats, produit d'une expertise collective ou avis d'expert…), en communiquant les sources, et sans occulter les incertitudes ou la pluralité des visions relatives au sujet traité. Des règles identiques de qualification de la nature du message s'appliquent à la communication délivrée par les chercheurs d'INRAE, qui sont en outre appelés à préciser s'ils s'expriment à titre personnel ou professionnel, et si le sujet qu'ils évoquent relève ou non directement de leur activité de recherche ou d'expertise.

Intégrité Scientifique

L'intégrité scientifique est l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir l'activité de recherche, pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux. Elle repose sur des principes essentiels tels que l'honnêteté, la fiabilité, la rigueur, la transparence, et relève d'une forme de responsabilité à l'égard des futures générations de chercheurs et de citoyens. Les principaux enjeux du respect de ces règles et valeurs sont de garantir la fiabilité de tout apport nouveau au corpus des connaissances et de susciter la confiance dans les résultats de la recherche et l'éclairage qu'elle apporte à l'action et la décision publique. Les principes fondamentaux de l'intégrité scientifique précisés en 2010 dans la déclaration de Singapour sur l'intégrité en recherche[2] et rappelés dans la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche[3], ont été détaillés dans un souci d'harmonisation des politiques sur l'intégrité au niveau européen dans un code de conduite européen sur l'intégrité en recherche[4].

Dans un document spécifique de politique d'intégrité scientifique[5], INRAE souhaite réaffirmer toute l'importance qu'il accorde à cette notion et préciser l'organisation et les actions qu'il met en place pour la promouvoir et veiller à son respect. L'institut porte la conviction que l'intégrité scientifique est une compétence fondamentale des agents impliqués dans les différentes missions de l'institut, au premier rang desquelles la production et diffusion de connaissances. Le respect de cette valeur est fondé sur la confiance faite à chaque agent concernant son engagement dans l'exercice de cette responsabilité individuelle, porteuse d'accomplissement professionnel. INRAE réaffirme le rôle essentiel des responsables de collectifs dans la transmission des principes fondamentaux de l'intégrité scientifique auprès des stagiaires et personnels dont ils ont la responsabilité, dans la vigilance quant à leur mise en œuvre et dans le partage de ces valeurs au titre des partenariats académiques et non académiques dans lesquels s'engage l'institut.
En cohérence avec cet objectif, INRAE poursuivra la mise en œuvre au bénéfice de ses agents, d'une politique d'évaluation conseil favorisant la diversité des parcours et valorisant la qualité et la diversité des réalisations, en prenant en compte l'ensemble des activités en lien avec les missions de l'institut telles que la production et la diffusion de connaissances génériques, la production et la diffusion de connaissances opérationnelles et d'outils pour l'action, l'innovation, l'expertise, l'appui aux politiques publiques, la formation et l'enseignement, l'éclairage du débat public.

Les valeurs de transparence et de partage à toutes les étapes du cycle de vie des données, portées par la science ouverte, entrent en synergie avec la fiabilité, l'honnêteté et la responsabilité qui forment le socle de l'intégrité scientifique. Dans la lignée des principes formulés dans le Plan National pour la Science Ouverte, porté par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la politique volontariste d'ouverture des données de la recherche déployée par INRAE est ainsi un levier puissant pour la promotion de l'intégrité scientifique.

Ethique

L'humanité et la planète font face à un changement global qui crée de nouvelles attentes vis-à-vis de la recherche : atténuation et adaptation au changement climatique, sécurité alimentaire et nutritionnelle, transition des agricultures, préservation des ressources naturelles, restauration de la biodiversité, anticipation et gestion des risques. Ces défis, qu'INRAE se doit de contribuer à relever, appellent des stratégies de recherche dont les enjeux éthiques peuvent mériter d'être examinés.
Le comité consultatif commun d'éthique INRAE-Cirad-Ifremer-IRD examine ainsi les questions éthiques que peuvent soulever les stratégies de recherches, en France et à l'étranger, dans les domaines de l'alimentation, l'agriculture, la mer, l'environnement et le développement durable. Ce comité qui a une mission de réflexion, de conseil, de sensibilisation, et, au besoin, d'alerte, fonctionne sur saisine et rend des avis publics éclairant la gouvernance de l'institution.
Cette vigilance et cette exigence concernant les enjeux éthiques des recherches menées au sein d'INRAE sont également attendues à l'échelle des projets de recherche portés par les agents de l'institution. Les porteurs de projets de recherche sont invités à mettre en œuvre une analyse réflexive sur les enjeux éthiques dès la conception du projet et INRAE s'engage à les accompagner dans cette démarche.

1. https://url.inrae.fr/35kKczv
2. https://url.inrae.fr/3jINTKq
3. https://url.inrae.fr/35p0szw
4. https://url.inrae.fr/2ITTpr8
5. https://url.inrae.fr/359Kfzj

INRAE
147 rue de l'Université
75 338 Paris cedex07
Tél. : 01 42 75 90 00

Rejoignez-nous sur :

inrae.fr

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INRAE